D'ARDECHE EN HERMITAGE
ARCHE Agglo

ENSEIGNANT ARTISTIQUE DE COR

Temps complet (3 heures hebdomadaires)

Poste de Catégorie B - Cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique

La communauté d'agglomération ARCHE Agglo est un établissement public de coopération intercommunale, composé de 21 communes sur la Drôme et de 20 communes sur l'Ardèche. 58 000 habitants vivent sur ce territoire attractif, dynamique et authentique. Paysages variés et environnement préservé en font une destination touristique prisée et lui confèrent un cadre de vie agréable apprécié des sportifs et amoureux de la nature.

Rattaché-e à l'école intercommunale de musique et danse, sous la responsabilité de la directrice du site de Tain l'Hermitage, participe au développement de la curiosité et à l'engagement artistique des élèves en inscrivant l'enseignement du cor dans le projet collectif d'établissement.

MISSIONS

- Organise et suit les études des élèves
- Enseigne collectivement ou individuellement le cor (3h hebdomadaires), en lien avec le projet d'établissement
- Assure la promotion de l'enseignement de cette discipline
- Participe au rayonnement de l'école intercommunale

PROFIL ATTENDU

- Titulaire du Diplôme d'Etat ou du DEM ou du DNSPM
- Expérience professionnelle significative sur poste similaire souhaitée
- Sens du travail en équipe et en transversalité
- Sens du service public
- Qualités relationnelles
- Force de propositions et d'innovation pédagogique et artistique
- Disponibilité horaire pour rencontrer les parents ou participer aux réunions et formations

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Poste de catégorie B, Filière culturelle artistique avec rémunération statutaire sur grille indiciaire des assistants d'enseignement artistique principaux de 2ème classe + régime indemnitaire mensuel (Rifseep) de 350€ brut (soit 52.50€ brut pour 3h hebdo)
  Ou CDD de 1 à 3 ans avec possibilité de reconduction avec rémunération en fonction du profil et de l'expérience dans le domaine de l'enseignement, par référence à la catégorie B de la fonction publique territoriale.
- Congés selon le calendrier scolaire de l'éducation nationale
- Adhésion au Comité National Action Sociale (CNAS) offrant des prestations sociales, culturelles, familiales pour les agents territoriaux : Chèques vacances, chèques cadeaux (rentrée scolaire, noël,) prix préférentiels (cinéma, locations, prêts, offres partenaires locaux).
- Participation à la cotisation de la mutuelle santé et/ou prévoyance dans le cadre d'une procédure de «Labellisation», souscrite de manière individuelle et facultative par l'agent.
- Forfait mobilités durables (FMD) annuel pour les agents ayant recours à un mode de transport alternatif et durable pour leurs trajets domicile-travail (de 100 à 300€ selon le nombre de jours d'utilisation d'un mode de déplacement éligible).
- Chèque cadeau de fin d'année dont le montant varie en fonction de l'ancienneté dans la fonction publique territoriale (10, 20, 30 ans).

Temps de travail : Poste à 3h hebdomadaires
Possible répartition du temps de travail et de l'activité entre plusieurs employeurs
Lieu de travail : Ecole intercommunale de musique et danse - site de Tain L'Hermitage (26600)

Poste à pourvoir : selon disponibilités
Date limite de candidature le : 30 juin 2024

Candidatures (CV + lettre de motivation) en privilégiant l'envoi par courriel sur : rh@archeagglo.fr
Par courrier : à l'attention de Monsieur le Président, ARCHE Agglo 3 rue des Condamines CS9602
07300 MAUVES

Renseignements : Géraldine CATIL, Directrice, 06.72.43.08.38